

APPEL A CANDIDATURES

Entrepreneurs sociaux, candidatez pour intégrer un programme de coopération avec un groupe de protection sociale, l'IRCEM.

L'objectif ? Être accompagné(e) pour expérimenter votre solution auprès des bénéficiaires actifs de l'action sociale de l'IRCEM Prévoyance et préparer son déploiement à plus grande échelle.

Quelles sont les solutions recherchées ?

Menées en coopération avec l'IRCEM dans une logique d'open-innovation, les 3 expérimentations retenues permettront de tester une ou plusieurs approches innovantes. Les expérimentations seront à destination d'un échantillon de bénéficiaires actifs de l'IRCEM prévoyance (les salarié(e)s du particulier employeur et les assistant(e)s maternel(le)s), en vue de déployer à terme à plus grande échelle ces solutions. Ces expérimentations sont l'une des premières étapes du développement d'une nouvelle offre de service pour l'action sociale de l'IRCEM Prévoyance.

Le Groupe IRCEM a recensé des besoins non ou mal couverts par l'ensemble de ses actions sociales, de prévention et d'accompagnement.

Votre solution devra répondre à minima à un de ces 4 enjeux des bénéficiaires cibles :

1. Santé et prévention
2. Maintien dans l'emploi
3. Difficultés financières
4. Soutien aux familles monoparentales

Voici les besoins prioritaires constatés, illustrés par des problèmes rencontrés par les bénéficiaires (liste non exhaustive) :

- **Accès aux soins et prévention santé (physique et mentale)** : enjeu de connaissance et d'accès aux droits, faire face aux déserts médicaux, difficultés à accéder à des RDV médicaux en pleine journée, etc.
- **Accès aux droits et simplification des démarches** : faible connaissance des dispositifs d'accompagnement social (famille, santé, justice...), complexité des processus de demande d'accompagnement, difficultés dans l'usage des outils numériques et dans les démarches administratives, etc.
- **Prévention des difficultés financières** : manque de dispositifs pour anticiper et gérer les crises (maladie, changement de situation familiale, etc.), exclusion des dispositifs d'aide (mutuelle...), endettement, etc.

- **Accès au répit et réduction de la charge mentale** : cumul des rôles (professionnel, familial, voire d'aidant) - plus particulièrement pour les familles monoparentales, épuisement, renoncement aux loisirs, à la santé, à la culture, etc.
- **Facilitation de la logistique "quotidienne"** : problèmes de mobilité, coûts du transport, difficulté à se loger ou maintenir un logement adapté à son activité professionnelle, éloignement domicile-lieu de travail aggravé par la multiplicité des employeurs, etc.
- **Accès à / maintien dans un emploi pérenne** : perte de l'employeur (décès, fin de contrat, etc.), éloignement domicile-lieu de travail, etc.
- **Reconnaissance et attractivité des métiers** : salaires bas, turnover élevé, manque de perspectives d'évolution, image sociale dévalorisée, etc.

Les expérimentations seront intégralement financées par l'IRCEM et feront l'objet d'une convention de prestations de services : le coût de votre expérimentation vous sera demandé dès le dossier de candidature.

Les bénéficiaires

Qui sont les bénéficiaires actifs du Groupe IRCEM ?



980 000

salarié(e)s du particulier employeur
 (employé(e)s de maison, auxiliaires de vie/aides à domicile, nounous/gardes d'enfants à domicile, cuisinier(e)s à domicile, jardinier(e)s, chauffeurs particuliers...)



240 000

assistant(e)s maternel(le)s

Plus d'informations sur les salariés du particulier employeur (source : Observatoire de l'emploi à domicile, 2023) :



**9 salariés
sur 10**

sont des femmes



**1 salarié
sur 4**

né à l'étranger



**3 salariés
sur 10**

accompagnent à domicile
des particuliers employeurs
âgés, dépendants ou en
situation de handicap

Critères de l'appel à candidatures

- ≥ Votre solution répond aux enjeux des bénéficiaires actifs du Groupe IRCM sur au moins l'une des 4 thématiques prioritaires de cet appel à candidatures.
- ≥ Vous avez déjà une expérience avec un grand groupe.
- ≥ Vous adhérez aux [valeurs de l'IRCEM](#) (Confiance, Mieux-Vivre, Inclusion et Esprit Précurseur).
- ≥ Votre structure a plus de 3 ans et le modèle économique de votre structure est viable, avec des produits d'exploitation 2024 (chiffre d'affaires + subvention + mécénat + etc.) supérieurs à 200K€.
- ≥ Votre situation financière vous permet de vous projeter sans risque sur les 12 prochains mois.
- ≥ Votre solution a démontré son impact social.
- ≥ Vous avez l'ambition de changer d'échelle et de déployer à terme votre solution sur de nouveaux territoires.
- ≥ Un(e) dirigeant(e) de votre structure devra s'engager dans la coopération et sera présent(e) aux entretiens et aux séminaires de cadrage du 2 et 3 avril.
- ≥ Vous êtes prêt(e) à ajuster votre solution en coopération avec l'IRCEM, pour l'adapter aux profils des bénéficiaires et aux conditions d'expérimentation.
- ≥ Votre solution peut être expérimentée dans un délai rapide (6 mois maximum, incluant la pause estivale).

Les bénéfices du programme IRCM Impulse pour vous

- Intégrer un parcours de coopération avec un groupe de protection sociale et s'ouvrir potentiellement à un marché jusqu'à 1,2 millions de bénéficiaires (980 000 salariés du particulier employeur et 240 000 assistantes maternelles) en condition de réussite et de poursuite de l'expérimentation.
- Tester votre solution auprès de ces bénéficiaires, à petite échelle, dans la co-construction, et vous projeter dans un déploiement à plus grande échelle.
- Être soutenu(e) financièrement dans votre expérimentation.

- Bénéficier d'un cadrage méthodologique par Antropia ESSEC sur la feuille de route, la réalisation de l'expérimentation et la projection économique du déploiement.
- Bénéficier d'un cadrage de la mesure d'impact social à mettre en place lors de l'expérimentation, avec le [Laboratoire Evaluation & Mesure d'Impact Social de l'ESSEC](#).
- Rejoindre la communauté Antropia ESSEC.

Calendrier programme

- 09/11/2025 : clôture de l'appel à candidatures.
- Entre le 20/11 et le 15/12 : entretiens avec l'équipe projet IRCCEM Impulse pour les projets retenus sur dossier.
- 15/01/2026 : sélection et annonce des 6 finalistes par l'IRCCEM. Puis, accompagnement des projets retenus pour préparer leur passage en Commission d'Action Sociale.
- 05/02/2026 : présentation de votre expérimentation devant la Commission d'Action Sociale Prévoyance du Groupe IRCCEM en présentiel à Paris. Jusqu'à 3 expérimentations seront retenues à l'issue.
- 02/04/2026 et 03/04/2026 : séminaire #1 en présentiel à Roubaix, au siège de l'IRCCEM, avec les équipes IRCCEM pour cadrer les expérimentations (2 jours).
- Mai 2026 : début des expérimentations.
- 11/09/2026 : séminaire #2 de préparation des bilans des expérimentations et des projections financières (1 jour à Paris).
- Octobre 2026 : fin et bilan des expérimentations.
- Novembre 2026 : présentation en Commission d'Action Sociale.

👉 **JE CANDIDATE EN CLIQUANT ICI** 👉

EN SAVOIR PLUS

Des questions sur l'expérimentation ? Contactez François Benichou, Responsable du Pôle Transition des territoires chez Antropia ESSEC : benichou@essec.edu / 06 64 57 42 21

A PROPOS



Le Groupe IRCem déploie sa stratégie CAP 2027 autour d'une ambition forte : placer ses publics – les salarié(e)s du particulier employeur, les assistant(e)s maternel(le)s, les particuliers employeurs et les retraité(e)s du secteur - au cœur de ses missions.

Pour concrétiser cet engagement, le Groupe a créé la **Fabrique du Mieux-Vivre**, un dispositif global pour coordonner l'ensemble des actions sociales, de prévention et d'accompagnement du Groupe à destination de ses publics souvent isolés et aux revenus modestes, pour leur offrir un soutien continu à chaque étape de la vie. En tant que groupe à but non lucratif, l'IRCEM réinvestit **90% de ses résultats**, sous la forme d'un **dividende social**, au profit de ses publics à travers les actions suivantes :



Le **programme IRCem Impulse** s'inscrit dans cette logique de soutien à l'innovation sociale. Après une première édition dédiée aux bénéficiaires de l'IRCEM Retraite, le Groupe IRCem et Antropia ESSEC renouvellent leur partenariat pour co-construire de nouvelles offres de services innovants qui pourraient être proposées aux **bénéficiaires actifs** de l'IRCEM Prévoyance.

Comment ? L'IRCEM souhaite coopérer avec 3 entrepreneurs sociaux porteurs de solutions concrètes pour répondre aux enjeux de ses bénéficiaires. Les projets retenus seront d'abord expérimentés à petite échelle auprès d'un public ciblé, avant une éventuelle diffusion plus large à l'ensemble des bénéficiaires concernés.